



Projet pédagogique

FORME 2

1. Qui sont les élèves de forme 2 ?

La forme 2 est un enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle. A l'IRSA, nous accueillons des élèves du type 6 et du type 7.

Il faut garder à l'esprit que l'acquisition d'une qualification professionnelle est hors de portée pour nos élèves : ils évolueront tout au long de leur existence dans une structure de vie et/ou une structure de travail adaptées. C'est pourquoi, l'objectif de notre forme 2 est de stimuler et de développer au mieux les capacités des élèves pour qu'ils puissent s'intégrer et être heureux dans un cadre adapté (centre de vie, ETA ou retour en famille).

2. Un postulat de base

A l'IRSA, nous croyons au potentiel de progrès et à l'éducabilité de chaque jeune. A travers l'acquisition d'un maximum de compétences transversales, l'équipe pédagogique vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle, pouvant prétendre à l'intégration des jeunes qui nous sont confiés, dans un milieu de travail adapté et/ou dans un milieu de vie.

3. Un projet en lien avec le décret « Missions »

L'article 6 du décret « Missions » du 24 juillet 1997 décrit les objectifs que la société définit pour toute forme d'enseignement :

*« La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent **simultanément** et **sans hiérarchie** les objectifs suivants :*

- 1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- 2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*

3. *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
4. *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

4. Un projet spécifique

Il convient d'adapter à la réalité de nos élèves de forme 2 des notions telles que « apprendre toute leur vie », « prendre une place active dans la vie », « être des citoyens responsables » et « contribuer au développement d'une société ».

C'est pourquoi le projet pédagogique de notre forme 2 se décline en **4 axes** :

- **Communication ;**
- **Autonomie ;**
- **Socialisation ;**
- **Apprentissages cognitifs et professionnels.**

D'ores et déjà, il doit être acquis que l'enseignement spécialisé de forme 2 n'est pas une filière de relégation qui accueille des élèves particulièrement démunis. Au contraire ! Il s'agira en toute occasion de valoriser les ressources des élèves, d'exploiter leur potentiel spécifique, afin de pallier à des difficultés qui leur permettront de s'insérer dans la vie adulte.

De plus, un des projets spécifiques de l'IRSA est de favoriser les apprentissages de nos élèves dans un environnement bienveillant. Pour ce faire, l'équipe éducative a développé un sens aigu des relations humaines et œuvre à l'amélioration de ses connaissances et de sa compréhension des différents troubles auxquels sont confrontés nos élèves.

5. Notre projet précisément

« L'enseignement secondaire spécialisé de forme 2 vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail adapté. »

(Article 46 § 2 du décret du 3 mars 2004)

Le décret insiste donc bien sur le fait de dire qu'il s'agit d'une **formation globale**, qui comprend différents volets devant être tous abordés ; cela afin de préparer l'élève à s'intégrer dans un milieu adapté.

Le projet personnel de l'élève peut s'orienter vers **trois finalités différentes** :

- Un milieu de travail adapté ;
- Un milieu de vie adapté en fonction de l'autonomie de l'élève ;
- Un retour en famille.

Dès le départ de la prise en charge d'un élève à l'école secondaire, la préoccupation de son devenir après l'école doit être considérée. C'est pourquoi l'identification et la reconnaissance des besoins spécifiques de chacun aux niveaux éducatif, pédagogique et paramédical, seront déterminantes dans l'élaboration du Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) ainsi que du Plan individuel de Transition (P.I.T.).

« Le P.I.T. intégré dans le P.I.A. est une démarche réflexive qui tend à établir, dès l'inscription en enseignement secondaire spécialisé, les liens nécessaires entre les différents partenaires en vue d'élaborer et de favoriser le continuum école-vie adulte. »

(Décret du 3 mars 2004 complété par D.17/10/13)

Il se penche sur le projet de vie future du jeune et dépasse l'aspect pédagogique. Il comprend toutes les actions ou stratégies mises en œuvre avec le jeune et ses représentants légaux, afin de lui permettre une insertion sociale. Le P.I.T. n'est pas un nouvel outil, il complète la démarche P.I.A. en facilitant l'intégration de l'élève dans la vie adulte.

A l'IRSA, pour les élèves de Forme 2 type 6 et type 7, le personnel éducatif élabore le PIT (Plan individuel de Transition) en collaboration avec la famille, le Centre des Services et le CPMS ; cela sur base du PIA et en interaction avec le PPH (Processus de production du handicap).

Nos élèves présentent une grande hétérogénéité du point de vue des handicaps sensoriels et des troubles associés. Les actions et les adaptations pédagogiques, ainsi que les outils spécifiques sont multiples et variés (braille, adaptation des outils, langue des signes, pictogrammes de communication, ...).

Par le biais d'activités individualisées et de situations d'intégration sociale, nous visons l'objectif commun de placer nos élèves face au monde extérieur (Projet Zéro Déchets, Culture de chicons, ...).

En étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, les enseignants ont pour objectif de développer les 4 axes de la Forme 2 : **la communication, la socialisation, les apprentissages cognitifs et l'autonomie** par des activités ciblées.

A l'IRSA, le jeune aura l'occasion d'aborder différentes activités afin d'élaborer son PPE (Projet Personnel de l'Élève) en fonction de son PIA :

- Formation Gestuelle, qui regroupe tous les cours pratiques (Cuisine, formation à la vie quotidienne, horticulture, activités manuelles, des activités de créativité /d'occupation des loisirs).
- Activités de communication et de socialisation : cours généraux.
- Education plastique.
- Religion.
- Education musicale.
- Education physique.

6. Un projet en 2 phases

« La **première phase** donne la priorité aux objectifs de socialisation et de communication liés notamment à l'émergence d'aptitudes professionnelles et à l'expression du projet personnel.

La **seconde phase** poursuit les objectifs de socialisation et de communication de la première phase, en mettant l'accent sur les activités éducatives et d'apprentissage visant la préparation à la vie sociale et à la vie professionnelle. »

(Article 50 du décret du 3 mars 2004)

Le législateur a prévu le découpage de la scolarité en deux étapes pour les élèves de Forme 2.

La 1^{ère} phase consiste à faire émerger, puis à définir le projet personnel de l'élève. Notre travail permet de mettre en évidence les ressources de l'élève, ses difficultés, ses goûts, ses motivations, ... bref de faire un état des lieux qui aboutisse à définir la tendance générale du projet d'avenir du jeune.

Quand le projet personnel de l'élève se précise, le conseil de classe définit les critères individualisés du passage de phase. Lorsque ceux-ci sont rencontrés, il est temps de passer à la deuxième phase.

A l'IRSA, nous proposons à certains élèves de deuxième phase de réaliser des stages (actifs ou de découverte) en ETA et/ou en centre de jour, en lien avec le projet personnel de l'élève et son PIT. Le projet de l'élève pourra être modifié et réadapté en fonction de ses envies, des desideratas des parents et de l'évolution de son projet de vie.

7. La durée des phases

« Le conseil de classe assisté de l'organisme chargé de la guidance détermine, pour chaque élève, la durée respective de chaque phase. »

(Article 51 du décret du 3 mars 2004)

C'est toute l'équipe, assistée par le CPMS/PMS, qui décidera le moment opportun du passage de la 1^{ère} phase à la 2^{ème} phase, pour chaque élève.

C'est un « moment-clé » où l'on passe de l'émergence du projet personnel de l'élève à sa mise en œuvre.

Ces critères de passage de phase sont différents d'un élève à l'autre en fonction de son projet personnel.

Lors de la deuxième phase, les élèves pourront réaliser des stages en ETA et/ou en centre de jour. En fonction du déroulement du stage, le projet de l'élève pourra être réadapté pour que celui-ci corresponde au mieux à ses envies et à ses capacités ; comme précisé dans le point 6 de ce document.

8. Des activités comme support de formation et d'éducation

« Dans chaque phase, les activités éducatives sont développées au travers d'une pédagogie concrète et fonctionnelle, qui facilite simultanément l'acquisition des compétences de base aux niveaux cognitif, psychomoteur et socio-affectif, et des capacités d'ordre professionnel et créatif. »

(Article 50 du décret du 3 mars 2004)

Ces activités visent le développement de compétences dans trois domaines :

1. le **domaine cognitif** (déchiffrer pour se repérer, lire des pictogrammes, manipuler l'argent, comprendre une suite de consignes simples, communiquer verbalement pour se présenter, faire une demande, ...) ;
2. le **domaine psychomoteur** (se repérer dans le temps, dans l'espace, connaître son corps, améliorer la dextérité, utiliser une gestuelle adaptée, améliorer la résistance à l'effort, entretenir sa condition physique, ...) ;
3. le **domaine socio-affectif** (s'intégrer dans un groupe, communiquer ses émotions, adopter des comportements socialement adéquats en matière de sexualité, ...).

A l'IRSA, nous nous proposons de développer ces 3 domaines dans divers ateliers :

1. Des ateliers de pratique professionnelle qui n'ont pas d'objectif qualifiant, mais s'inscrivent dans une perspective d'activité professionnelle adaptée. L'apprentissage de gestes et d'attitudes propices à une telle insertion professionnelle est favorisé. Acquérir une gestuelle correcte, respecter des consignes simples, si possible augmenter le rythme de travail, veiller à la sécurité, prendre sa place dans une équipe de travail, ... telles sont les compétences importantes à viser en atelier.

Les ateliers de pratique professionnelle suivants sont proposés à l'IRSA et sont regroupés sous l'appellation de « **Formation Gestuelle** » :

Atelier d'horticulture : semer, planter, cultiver, jardiner, peser les légumes, les vendre, décorer les tables, ou la maison en fonction des fêtes (Noël, Pâques (repères temporels)), prendre soin des végétaux (arrosage, protection hivernale, protection contre les ennemis des cultures).

Atelier cuisine : cuisiner les aliments cultivés, œuvrer pour des actions solidaires, apprendre à préparer des repas, apprendre à faire la vaisselle ...

Atelier de formation à la vie quotidienne : nettoyer et entretenir son espace de vie, utiliser les machines à laver pour la maintenance du linge, faire la vaisselle, ranger les locaux, programmer des courses, apprendre à coudre, occuper ses temps libres, ...

D'autres activités développant les compétences des quatre axes sont évidemment pensées en relation avec les ateliers professionnels proposés. A l'IRSA, les activités développant les compétences des quatre axes peuvent être les suivantes :

- Activités diverses selon les projets de classe (règles de vie, quel jour sommes-nous ? météo, le temps qui passe, comment ça va ? rituel).
- Activités pour développer l'autonomie spatiale et temporelle.
- Livraisons de commandes, explications des projets,
- Réalisation de recettes, compréhension de mode d'emploi, lecture des consignes, ...
- Création d'affiches, analyse d'un mode opératoire, réalisation d'étiquette, ...
- Participer à des débats, écouter une histoire, faire partie d'un groupe de parole, ...
- Manipuler l'euro, peser les ingrédients, ...
- ...

2. Des ateliers créatifs, de travail manuel et de bricolages, mais aussi des ateliers d'expression qui laissent une place à l'imagination, à la créativité et à l'expression des émotions ainsi qu'aux jeux individuels, collectifs et collaboratifs.

A l'IRSA, les ateliers créatifs sont proposés pendant les cours d'éducation plastique et les cours d'éducation musicale.

D'autres activités créatives sont aussi organisées à d'autres moments : projet MUSE, réalisation de bricolages, participation à des jeux de société favorisant le renforcement de différents apprentissages, ...

Lors de la réalisation de ces différentes activités nous veillerons en permanence à développer, à évaluer, chez nos élèves, les compétences des **4 axes de la forme 2** (*la communication, la socialisation, l'autonomie ainsi que les apprentissages cognitifs et professionnels*).

Ces différentes compétences sont abordées et travaillées dans des activités en lien avec le PIA et le PIT de l'élève.

9. La notion de « réussite » en forme 2

La question centrale est celle du “Projet personnel de l’élève”. Il n’y a pas de programme, il n’y a pas de certificat de réussite, il n’y a pas de passage dans la classe supérieure à l’issue d’une session d’examens ...

La phase 1 sera considérée comme « réussie » dans la mesure où le projet de l’élève est formalisé en partenariat avec les parents (ou représentants légaux), l’équipe pédagogique et autant que possible avec l’élève lui-même.

Élaborer un projet ambitieux mais réaliste, tenant compte des ressources et difficultés de l’élève. C’est l’objectif de la phase 1.

La phase 2 sera considérée comme « réussie » lorsque le projet de l’élève se concrétisera progressivement et aboutira à une insertion (centre de jour, centre résidentiel, ETA, ...).

C’est l’objectif de la phase 2.

D’une manière générale, la réussite est à relier avec chaque acquisition d’une compétence complémentaire en matière d’autonomie, de socialisation, de communication, aussi minime soit-elle. Chaque pas qui mène à l’acquisition de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être utiles à l’épanouissement du jeune est une réussite.

La démarche de référence pour tous est celle du Plan Individuel d’Apprentissage (PIA).

La mise en oeuvre du Projet Personnel de l’Élève répond à des objectifs pour chaque phase:

- émergence du projet de l’élève **en phase 1**
- développement d’attitudes et d’aptitudes qui facilitent l’insertion **en phase 2**.

10. Pas de certificat, mais une attestation

« Tout élève quittant l’établissement a droit à une attestation de fréquentation scolaire précisant les compétences acquises. » (Article 53 du décret du 4 mars 2004)

La réussite d’un élève ne sera pas évaluée en fonction d’un objectif identique prédéfini pour l’ensemble des élèves : le seul référentiel commun sont les balises de forme 2.

Lorsque l’élève quitte l’école, en fin de scolarité ou parce qu’il va s’inscrire dans une autre école, le décret prévoit la délivrance d’une attestation de compétences acquises.

Le PIA, le PIT, ajustés tout au long de la scolarité, les observations du Conseil de classe, les compétences transversales travaillées et évaluées lors des activités et des situations d’intégrations ainsi que les rapports de stage constitueront la base sur laquelle s’appuyer pour rédiger ces attestations.

11. Le travail d'une équipe pluridisciplinaire

Jusqu'à présent, nous avons décrit les activités de formation et d'éducation développées par les enseignants. Il est important d'insister sur le fait qu'à l'IRSA, toute l'équipe contribue au développement maximal des compétences de nos élèves.

Toutes les équipes professionnelles de l'IRSA (professeurs, éducateurs, équipe paramédicale, assistants sociaux et psychologues,...) contribuent à aider le jeune à développer un maximum de compétences optimalisant son potentiel, et à construire une image de soi positive pour une intégration sociale et/ou professionnelle adaptée/supervisée.

La prise en compte de la personne dans sa globalité, son développement dans les domaines cognitif, psychomoteur et socio-affectif, l'approche créative et professionnalisante, ainsi que l'apprentissage de la communication, de la socialisation et de l'autonomie sont aussi des lignes de force du travail des paramédicaux et des éducateurs.

La convergence des approches et la cohérence de l'équipe sont garantes de l'efficacité et de la pertinence du travail.

12. Un travail en partenariat

1. **Le CPMS et le Centre de Services** sont nos premiers partenaires professionnels. Régulièrement présents dans l'école et au sein des conseils de classe, ils contribuent, par leur expertise, à enrichir l'analyse de l'équipe éducative. Ils sont régulièrement médiateurs dans la relation avec les parents. Le CPMS apporte son soutien et son expertise pour l'orientation ou la réorientation du jeune et la guidance scolaire (sortie de l'école).

Le CDS (Centre de Services) s'occupe de la prise en charge extra-scolaire du jeune semi-interne ou interne.

2. D'autre part, il nous semble indispensable d'inclure d'emblée **les parents** dans le processus pédagogique. Ils sont les premiers experts de leur enfant et le connaissent au mieux. Leur collaboration est essentielle dès l'inscription qui constitue un moment-clé, ainsi que dans l'élaboration régulière des PIA.

A l'IRSA, quatre réunions des parents sont prévues chaque année scolaire, afin de favoriser ce travail de partenariat. De plus, l'équipe éducative entre régulièrement en contact avec les parents ou représentant légaux qui sont eux aussi des acteurs de projet de l'élève.

3. **Partenaires Internes à l'école** : l'équipe de Direction, les éducateurs et l'équipe pédagogique.

4. **Partenaires Externes à l'école** :

Le Centre de Services, le Créahm, les lieux de résidence des jeunes, le projet MUSE...les responsables de services résidentiels spécialisés, les services d'accompagnement, des services d'aide à l'intégration, ...sont aussi des partenaires externes à l'école.

Des classes de dépaysement peuvent être organisées, ainsi que de nombreuses sorties dans le milieu commercial (petit magasin, marché, ferme pédagogique, classes de dépaysement, ...) ainsi que des sorties liées à des projets plus spécifiques (Créahm, ...).

13. L'après-école

A l'IRSA, les équipes encadrant les élèves de la forme 2 ont une connaissance des milieux de vie et de travail susceptibles d'accueillir les élèves au terme de leur scolarité. En visitant ces institutions, en découvrant leur projet, en ciblant leurs attentes, ... et en s'informant régulièrement de leur évolution, elles peuvent d'autant mieux préparer les élèves à « l'après-école ».

14. Les stages en forme 2

« *Durant la seconde phase, **des stages** peuvent être organisés au cours de l'année scolaire, selon les modalités fixées par le Gouvernement.* »

En forme 2, le stage peut avoir une visée socialisante, contribuer au développement de l'autonomie ou constituer un essai d'intégration dans le milieu vers lequel l'élève pourrait être orienté au terme de sa scolarité.

C'est le conseil de classe qui, sur base du PIA, définit le moment opportun pour une mise en stage. Il choisit le lieu de stage en collaboration avec les parents et en fixe les objectifs et les modalités.

- **Les lieux de stage** peuvent être très variés :
 - Un atelier professionnel de l'école,
 - Une entreprise de travail adapté (ETA),
 - Un centre d'accueil de jour pour adultes (SAJA),
 - Un centre d'aide par le travail (CAT),
 - Chez un patron,
 - Dans un petit magasin,
 - Une activité citoyenne
 - ...
- **Les objectifs des stages** varient également d'un élève à l'autre, et même d'un stage à l'autre.
- **Ils permettent de :**
 - Vérifier la motivation durable de l'élève pour un type d'activité
 - Exercer progressivement son autonomie
 - Élargir son champ de vie, quitter l'école et la famille pour découvrir autre chose ;
 - Apprendre à vivre une situation, seul, sans repères connus, sans la présence rassurante d'un enseignant ou du groupe classe
 - Vérifier l'adéquation de différents milieux vers lesquels l'élève pourrait être orienté au terme de sa scolarité,...
- **Les modalités d'organisation des stages** peuvent varier, mais elles sont clairement précisées par le Conseil de classe en fonction du profil de l'élève, de son PIA et de l'objectif du stage :
 - Dans l'école ou hors de l'école ;
 - Seul ou à plusieurs ;
 - En partant chaque matin de l'école ou en se rendant directement sur le lieu de stage ;
 - Quelques heures par jour ou plusieurs journées par semaine ;
 - En internat ou avec retour en famille tous les soirs ;
 - ...

▪ **L'évaluation du stage est essentielle**

- En fonction des objectifs du stage, il y a lieu de définir les critères et les indicateurs sur lesquels portera l'évaluation.
- Ces objectifs et critères seront clairement et simplement explicités à l'élève ainsi qu'à ses parents.

En forme 2, les stages ne sont pas certificatifs : ils ouvrent le champ des possibles pour le futur de nos élèves.

« Si un homme ne suit pas le rythme de ses compagnons, c'est peut-être parce qu'il entend un batteur différent.

Laissez-le marcher sur la musique qu'il entend, qu'elle soit mesurée ou lointaine »

Henry David Thoreau

Nous, Parents de, avons pris connaissance du projet pédagogique de la forme 2 et marquons notre accord.

Date :

Signature :